LES 5 BONNES RAISONS DE CLIQUER SUR LE

BOUTON D'APPEL DE REBECCA Une question réglementaire?





Une base de connaissances fiables et harmonisées sur la règlementation RH et indemnitaire de la Fonction publique d'État (FPE)

Les réponses apportées sont toutes basées sur des textes juridiques et sont formulées pour rendre la réglementation accessible à tous. Elles vous détaillent les règles de gestion RH en vigueur et le droit applicable en matière indemnitaire.

Les règles de gestion RH sont validées par la communauté interministérielle. Une partie de ces règles sont également utilisées pour paramétrer les contrôles automatiques des SIRH, notamment RenoiRH. Ces connaissances sont classées par statut de l'agent (titulaires, stagiaires, contractuels, ouvriers d'Etat).

Les fiches indemnitaires interministérielles sont produites par le CISIRH par délégation de la DGAFP. Les fiches indemnitaires ministérielles sont, quant à elles, le fruit d'une co-construction du CISIRH et des entités administratives concernées (actuellement : Agriculture, Armées - civils, Conseil d'État, Cour des Comptes, Culture, Intérieur, Météo France ...).

Ces connaissances sont actualisées en fonction des évolutions règlementaires conformément à ces processus de validation.



L'accès à des actualités sur les nouveautés règlementaires

Les actualités règlementaires font l'objet de notifications directement accessibles dans le chatbot avant d'être intégrées dans la base de connaissances du chatbot.

Le chatbot Rebecca vous permet donc de rester toujours informé des actualités dans votre domaine de compétences : RH et paye de la Fonction publique d'Etat.



La mise à disposition de la documentation interministérielle produite par le **CISIRH**

Le chatbot Rebecca propose un certain nombre de guides et outils sur des thématiques RH et paye souvent complexes afin de vous appuyer au quotidien (exemple : guide et calculateur du supplément familial de traitement, calculatrice de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, simulateur de carrière ...).



La possibilité de poser vos questions règlementaires via un mail

Si le chatbot Rebecca ne peut pas apporter de réponse à votre question règlementaire RH ou paye, l'envoi d'un mail vous est proposé. Une fois reçu, celui-ci fait l'objet d'une expertise métier du CISIRH pour vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.



Un outil intuitif, disponible et ludique

Le chatbot Rebecca est un outil simple à utiliser et disponible à tout moment. Il n'oublie pas accessoirement d'être ludique notamment avec sa fonctionnalité QCM.